

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parasilico San E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4,5-dichloro-2-octyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT/vPvB >= 0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités: gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752°F).] (Note N)	(N° CAS) 64742-46-7 (N° CE) 265-148-2 (N° Index) 649-221-00-X (N° REACH) 01-2119552497-29	5 - 25	Asp. Tox. 1, H304
Ethyltriacetoxysilaan	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Oligomere ethyl- en methylacetoxysilanen		< 2,5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Dodecamethylcyclohexasiloxaan substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) substance PBT non classée substance vPvB non classée	(N° CAS) 540-97-6 (N° CE) 208-762-8	0,1 - 1	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Ethyltriacetoxysilaan	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	(C >= 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Eye Dam. 1, H318

Note N : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérigène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une quelconque toxicité, étant donné que le produit n'est pas respirable.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : Donner au victime 2-3 verre de l'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire. Sable. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Acide acétique.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxyde de silicium. Produits de combustion dangereux. Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Eloigner le personnel superflu.
- Protection en cas d'incendie : Appareil à air comprimé/oxygène.

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Equipement de protection individuelle. Les épandages peuvent être glissants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. Endiguer et contenir l'épandage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Autres informations : Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une ventilation appropriée.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Veiller à une ventilation adéquate. Conserver dans un endroit propre, sec et résistant au feu.

Lieu de stockage : Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié: [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752 °F).] (64742-46-7)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
----	--------------------------------	-----------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection

Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	>0.3mm		EN 374
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	>0.1 mm		EN 374

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire:

lunettes de sécurité étanches

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (manches et col fermés)

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	ABEK		EN 136, EN 14387



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Autres informations:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâteux.
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: Odeur acre, irritante.
Température d'auto-inflammation	: 400 °C DIN 51794
Masse volumique	: 1,01 g/cm ³ @23°C ISO 1183-1 A
Densité relative de gaz	: 1,01 @23°C ISO 1183-1 A
Solubilité	: Réagit au contact de l'eau. Hydrofluoric acid. Eau: pratiquement insoluble
Viscosité, dynamique	: 800000 mPa.s

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Flamme nue. Chaleur. Sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact du produit avec l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide acétique.

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Parasilico San E	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Par analogie
DL50 cutanée rat	> mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2009 mg/kg Par analogie

Ethyltriacetoxysilaan (17689-77-9)	
DL50 orale rat	380 mg/kg

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752°F).] (64742-46-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5000 mg/l/4h

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas de données propres, mais par analogie, le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Not required

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Not required

Indications complémentaires : (méthode OCDE 437)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Données manquantes)

Cancérogénicité : Non classé (Données manquantes)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752°F).] (64742-46-7)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	>= 5000 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	--------------------------------------

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	10 ppmv/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Parasilico San E	
Viscosité, cinématique	792079,208 mm ² /s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Parasilico San E	
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l Pas nocif pour les poissons
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l DCOIT
NOEC (chronique)	> 1 mg/l DCOIT
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l DCOIT

Ethyltriacetoxysilaan (17689-77-9)	
CL50 poisson 1	251 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	62 mg/l (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l (méthode OCDE 209)

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752°F).] (64742-46-7)	
CL50 poisson 1	> 87556 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l 28 jours
NOEC chronique crustacé	5 mg/l 21 jours

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 420 mg/l
EC50 72h algae 1	0,002 mg/l OECD 201
NOEC chronique poisson	4,4 µg/l Pimephales promelas

12.2. Persistance et dégradabilité

Parasilico San E	
Persistance et dégradabilité	Le produit n' est pas biodégradable.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 °C (entre 401 et 752°F).] (64742-46-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	74 % (méthode OCDE 306)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Parasilico San E	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
Log Pow	8,87
Log Kow	8

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(540-97-6)	Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Méthodes de traitement des déchets : Vider complètement les emballages avant élimination. Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration 0.1% ou avec une limite spécifique plus basse: Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B

Parasilico San E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH208	Contient 4,5-dichloro-2-octyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit